

DÉCISION DU CA

DÉCISION n°	2008/01
SUJET:	Décision du conseil d'administration concernant l'adoption de dispositions d'exécution relatives au statut des fonctionnaires
PERSONNE RESPONSABLE:	Directeur
STATUT:	FINAL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le statut des fonctionnaires des Communautés européennes, ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces communautés, établis par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom) n° 1895/2006 du Conseil du 19.12.06, et en particulier l'article 110 du statut,

vu le règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après «l'Agence»), et notamment ses articles 15 et 24,

vu les décisions de la Commission de mettre en œuvre des dispositions d'exécution pour l'application de la version modifiée du statut des fonctionnaires des Communautés européennes et du régime applicable aux autres agents de ces Communautés,

après consultation du comité du personnel et en accord avec la Commission conformément à l'article 110 du statut,

considérant que les dispositions d'exécution relatives à l'Agence devraient être adoptées conformément à l'article 110 du statut,

A ADOPTÉ LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION SUIVANTES:

Article premier

Les dispositions générales d'exécution du statut des fonctionnaires, telles qu'adoptées par la Commission et répertoriées à l'annexe I, s'appliquent par analogie au personnel de l'Agence.

Article 2

La présente décision entre en vigueur avec effet immédiat le 04/06/2008.

Fait à Vienne, le 04/06/2008

Anastasia Crickley
Présidente du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anastasia Crickley', with a stylized flourish at the end.

Annexe I

Décision de la Commission sur les dispositions générales d'exécution portant adoption du Guide des missions pour les fonctionnaires et agents de la Commission européenne (C(2004) 1313 du 7 avril 2004)

Décision de la Commission portant création des dispositions d'application en matière de congés (C(2004) 1597 du 28 avril 2004)

Décision de la Commission relative aux mesures concernant le congé de convenance personnelle des fonctionnaires et le congé sans rémunération des agents temporaires et agents contractuels des Communautés européennes (C(2004) 1597 du 28 avril 2004)